





Secteur	Processus	Cheminement de l'information
A	Lancement et clôture de la procédure d'examen rétrospectif (look-back, LB)	<ol style="list-style-type: none">1. L'hôpital (le médecin) déclare le lancement d'un LBP au SRTS.2. La procédure d'examen rétrospectif est lancée. Le centre de coordination look-back T-CH envoie le FOR LBP au SRTS pour la documentation de la procédure.3. Le SRTS procède à un contrôle et à un nouveau test chez les donneurs.4. Le SRTS retourne le FOR LBP au centre de coordination LB T-CH dans un délai de 90 jours.5. Après réception du FOR LBP, le centre de coordination LB T-CH clôture le LB avec T-CH et en informe SMC et le SRTS.6. Le SRTS informe l'hôpital de la clôture du LB.
B	Rappels	<ol style="list-style-type: none">7. Si le centre de coordination LB T-CH n'a reçu aucune information au bout de 90 jours, le centre de coordination LB T-CH envoie un premier rappel au SRTS. SMC en est informé. Si aucune réponse n'est obtenue, un deuxième rappel est envoyé au terme d'un délai supplémentaire de 30 jours.8. Le SRTS doit retourner le FOR LBP au centre de coordination LB T-CH dans un délai de 30 jours. Clôture du LB: même procédure qu'aux points 5 et 6.9. Si le centre de coordination LB T-CH n'a reçu aucune information au bout de 30 jours après le deuxième rappel, il déclare ce fait à SMC.10. SMC envoie un troisième rappel au SRTS. Attention: SMC peut prendre une mesure juridique s'il n'a reçu aucun résultat 180 jours après le lancement du LB.